



Auberchicourt,  
Le 15 Février 2024

-VILLE D'AUBERCHICOURT  
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
-DÉPARTEMENT DU NORD

**N° 2024/04**

Le Maire d'Auberchicourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213-1,  
Vu des travaux exécutés par Ets Bouygues – TPRE Agence Nord dans la rue Sainte

Marie,

Vu le danger présenté par la circulation aux véhicules, aux piétons, ,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et la tranquillité publique justifie pleinement la restriction de circulation et l'interdiction de stationnement au dit des travaux.

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La circulation sera restreinte dans la rue Sainte Marie à compter du 11 Mars 2024, et ce, pendant 30 jours. Le stationnement interdit au niveau des travaux..

**Article 2 :** L'entreprise aura la charge de poser les panneaux adéquats, dans les rues au moment des travaux.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Article 4 :** Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Directeur des Ets BOUYGUES de Dardilly,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Service de communication de la ville,
- Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

Le Maire,

Marie Béatrice ROY.

